

## **Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 12 au 18 décembre 2015**

### **Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 12 au 18 décembre 2015**

21/12/2015

#### **Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 12 au 18 décembre 2015**

*La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.*

##### **Saisine :**

· **Cons. const., affaire n° 2015-527 QPC du 11 décembre 2015** : Loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, article 6, dans sa rédaction résultant de la loi du 20 novembre 2015

##### **Décisions rendues et non publiées :**

· **Cons. const., décision n° 2015-723 DC du 17 décembre 2015 [LFSS]** : Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

· **Cons. const., décision n° 2015-724 DC du 17 décembre 2015 [JORF]** : Loi organique portant dématérialisation du Journal officiel de la République française ;

##### **Décisions rendues et publiées :**

· **Cons. const., décision n° 2015-491R QPC du 11 décembre 2015 [Demande de rectification d'erreur matérielle]**, publiée au *Journal officiel* du 13 décembre 2015 ;

· **Cons. const., décision n° 2015-507 QPC du 11 décembre 2015 [Plan de prévention des ruptures d'approvisionnement de produits pétroliers outre-mer]**, publiée au *Journal officiel* du 13 décembre 2015 :

« Article 1er.- Les deuxième et troisième phrases du deuxième alinéa et le quatrième alinéa de l'article L. 671-2 du code de l'énergie sont conformes à la Constitution ».

· **Cons. const., décision n° 2015-508 QPC du 11 décembre 2015 [Prolongation exceptionnelle de la garde à vue pour des faits de blanchiment, de recel et d'association de malfaiteurs en lien avec des faits d'escroquerie en bande organisée]**, publiée au *Journal officiel* du 13 décembre 2015 :

« Article 1er.- La référence au 8° bis de l'article 706-73 du code de procédure pénale par les 14° et 15° du même article était contraire à la Constitution avant le 19 août 2015.

Article 2.- La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet à compter de la publication de la présente décision dans les conditions fixées par ses considérants 14 et 15.

**· Cons. const., décision n° 2015-509 QPC du 11 décembre 2015 [Cotisation de solidarité au régime de sécurité sociale des exploitants agricoles], publiée au *Journal officiel* du 13 décembre 2015 :**

*« Article 1er.- La seconde phrase du premier alinéa de l'article L. 622-1 du code de la sécurité sociale dans sa rédaction issue de la loi n° 91-1407 du 31 décembre 1991 modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles et créant un régime de préretraite agricole est contraire à la Constitution.*

*Article 2.- La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet à compter de la publication de la présente décision dans les conditions fixées par son considérant 8 ».*

**· Cons. const., décision n° 2015-261 L du 10 décembre 2015, publiée au *Journal officiel* du 13 décembre 2015 :**

*Nature juridique [Réglementaire] de dispositions du Code de la sécurité intérieure.*

**La Rédaction Législation.**

© LexisNexis SA